



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 2 – SAISON 2026/2027

Réunion du :	29/09/2026
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départemental d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

- Le PV n° 01 du 22 septembre 2026 est approuvé.

3. Sanctions financières

Commissaire au terrain :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés par la commission.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.
- Concernant le montant des sanctions financières : se reporter à l'annexe 5.

4. Contrôle des feuilles de match

📅 Période du 21 au 27 septembre 2026

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si deux matchs ont lieu en même temps sur les deux moitiés d'un même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait ou absence d'équipe** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain.
- **Le Commissaire au terrain** ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- **Le Commissaire au terrain** : doit être indiqué obligatoirement dans la case « **Délégué Principal** » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

5. Divers

- RAS

Prochaine réunion : 05 octobre 2026 à 15h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2026/2027

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
26-sept-26	Tout Maulévrier Sp 4	Valanjou As 3	79542342	Chal District	Poule	Tout Maulévrier Sp 4	50 €
26-sept-26	Orée Socl 4	Christopheheguinière 5	79542641	Chal District	Poule	Orée Socl 4	50 €
26-sept-26	Christopheheguinière 4	Somloiryzernay Cp 3	79543446	Chal District	Poule	Christopheheguinière 4	50 €
26-sept-26	Angrie St Pierre 2	St sylvain d'Anjou As 4	79543469	Chal District	Poule	Angrie St Pierre 2	50 €
26-sept-26	St sylvain d'Anjou As 2	Andrezé Jub Jallais 2	79411360	Chal Anjiou	Poule	St sylvain d'Anjou As 2	50 €
26-sept-26	Angers Sca 21	Saumur Bayard As 21	79233698	U14 G D1	Unique	Angers Sca 21	50 €
26-sept-26	Beaupreau Chapelle 1	St Germain Val de Moine 1	79235164	U15 G D1	G	Beaupreau Chapelle 1	50 €
26-sept-26	Montreuil Juigné Bf 2	Pouèze St Clem Brain 1	79235323	U15 G D2	A	Montreuil Juigné Bf 2	50 €
26-sept-26	Beaucouzé Sc 2	Brissac Es Aubance 2	79236200	U15 G D2	D	Beaucouzé Sc 2	50 €
26-sept-26	Gjf CornéAndardBrain 3	Les Ponts de Cé As 2	79239519	U15 G D3	E	Gjf CornéAndardBrain 3	50 €
26-sept-26	Brissac Es Aubance 3	Ent Martigné Montill 2	79239915	U15 G D3	H	Brissac Es Aubance 3	50 €
26-sept-26	Gf Segré Anjou Bleu 2	Gf Orée Football 1	79285399	U15 F D2	A	Gf Segré Anjou Bleu 2	50 €
26-sept-26	Angers Intrépide 1	Gf Orée Football 2	79078338	U15 F D2	C	Angers Intrépide 1	50 €
26-sept-26	Angers Vaillante Fc 1	Angers Sca 1	56677591	U13 G Ex	B	Angers Vaillante Fc 1	50 €
26-sept-26	Tout Maulévrier Sp 1	St André St Macaire 1	56678407	U13 G Ex	D	Tout Maulévrier Sp 1	50 €
26-sept-26	Tout Maulévrier Sp 3	Cholet FC 2020 3	56685003	U13 G D3	K		
26-sept-26	St Georges Trem Fc 2	Chemillé Melay O 1	56682731	U13 G DS	D	St Georges Trem Fc 2	50 €
26-sept-26	Angers Ndc 3	Angers Lac de Maine 1	56681312	U13 G D1	B	Angers Ndc 3	50 €
26-sept-26	Chemillé Melay O 2	Maybéleger Fc 2	56683305	U13 G D2	K	Chemillé Melay O 2	50 €
26-sept-26	Chalonnnes Chaudef 2	Mauges Loire Fcel 2	56683931	U13 G D2	M	Chalonnnes Chaudef 2	50 €
26-sept-26	La Pommeraye Pomj 2	Becon Ville St Augu 1	56683932	U13 G D2	M	La Pommeraye Pomj 2	50 €
26-sept-26	Angers Doutre Sc 2	E/Osg-Intrépide 1	56684260	U13 G D3	E	Angers Doutre Sc 2	50 €
26-sept-26	Pellouailles Corzé 3	Gjf Corneandardbrain 4	79095440	U13 G D3	I	Pellouailles Corzé 3	50 €
26-sept-26	Montilliers Es 1	Angers Ndc 1	56682139	U13 F D1	A	Montilliers Es 1	50 €
26-sept-26	Angers Intrépide 1	E/St SylvainCorneandard 1	56682576	U13 G D3	B	Angers Intrépide 1	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2026/2027

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
26/09/2026	Angers Croix Blanche 1	Angers Vaillante Fc 3	56682338	U13 G DS	B	Angers Croix Blanche 1	100 €
26/09/2026	Chalonnnes Chaudef 1	Montilliers Es 1	56682730	U13 G DS	D	Chalonnnes Chaudef 1	100 €